

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13071 Les-Pennes-Mirabeau

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2425	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Beausoleil, La Tuilière, de Gignac, du Merlançon, de La Tresque, de l'Etoile, de la Renardière.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/732	DRAC PACA / UDAP 13	Oppidum de La Cloche aux Pennes-Mirabeau	Monument inscrit : En totalité, les vestiges fouillés ou à découvrir de l'oppidum de la Cloche, situé sur la parcelle n°46 d'une contenance de 9ha 62a 40ca figurant au cadastre section BR. MH du 28.09.2000.		28/09/2000
AC1/17/748	DRAC PACA / UDAP 13	Oppidum de Teste Nègre	Monument classé : Oppidum de Teste Nègre (parcelles 1167p, 1175p, section D du cadastre). MH du 29.06.1951.		29/06/1951

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 **Servitudes de protection des sites et monuments naturels.**

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/740	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Village de La Penne et ses abords	Village et ses abords délimités comme suit : la RN 113 de la cote 116,3 au croisement avec la RN 568, de ce croisement à la cote 111,8 le chemin d'exploitation passant par les cotes 111,8 et 190,4 une ligne idéale joignant la cote 190,4 à la cote 116,3 point de départ.	Site inscrit	04/07/1967
AC2/13/2756	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif de la Nerthe	Ensemble formé par le massif de la Nerthe, d'une superficie de 4,965 hectares environ, dont 510 correspondant au domaine public maritime.	Décret du 20 Juin 2013	20/06/2013
AC2/13/2951	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Site classé : Massif de l'Arbois	Site classé : Massif de l'Arbois sur les communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles.	Décret du 27 Avril 2017	27/04/2017

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 **Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/3019	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé. GRTgaz	Canalisations de transport de gaz : - Antenne de la Fossette Ø400 - Antenne de MARSEILLE NORD Ø100-125 - Antenne ETANG DE BERRE Ø150-200 Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effet atteignent cette dernière : - Alimentation LA GAVOTTE DP Ø100 Installation annexe : - LES PENNES MIRABEAU SECT PDT COUP Installation annexe ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effet atteignent cette dernière : - MARSEILLE LA GAVOTTE DP	Arrêté préfectoral n°2022-58-PC abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral N°2018-414 SUP	03/03/2022

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

11/33/3070	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé. Société du Pipeline Méditerranée Rhône	Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides : - B6 DN324	Arrêté préfectoral n°2022-58-PC abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral N°2018-414 SUP	03/03/2022
-------------------	---	--	---	---	------------

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
13/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992
13/15/498	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle	Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3/15/587	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos- sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
I3/15/1409	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers		12/06/1973

I4 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.**

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne aérienne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne aérienne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons
I4/3/1252	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor
I4/3/1255	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1391	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles
I4/3/1472	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle
I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque
I4/3/1625	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1634	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2
I4/3/2637	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/741	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière des Pennes-Mirabeau	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/2790	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2982	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt sur la commune des Pennes Mirabeau	Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt sur la commune des Pennes Mirabeau	06/08/2018
--------------------	--	---	---	------------

PM2 Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM2/6/3158	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploité par la société SUEZ RV Méditerranée sur son site de l'écopôle du Jas de Rhodes	Servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploité par la société SUEZ RV Méditerranée sur son site de l'écopôle du Jas de Rhodes	Arrêté n°2019-276 SUP	21/10/2019

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM3 Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM3/14/2772	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRT autour de l'établissement de la société EPC-France situé sur la commune de Cabriès	PPRT autour de l'établissement de la société EPC-France situé sur la commune de Cabriès	Arrêté préfectoral du 22 octobre 2015	22/10/2015

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/93/1629	DGAC	Centre Tante Rose - Le Poncet - n° 013 024 0006 - obstacles	Centre Tante Rose - Le Poncet - n° 013 024 0006 - obstacles	Décret du 15/04/1981	15/04/1981
PT2/7/1630	USID ISTRES	centre radio-électrique de Bourbon - n° 013 024 0004 - obstacles	Centre radio-électrique de Bourbon - n° 013 024 0004 - obstacles	Décret du 15/04/1981	15/04/1981

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2/7/2738	USID ISTRES	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013
PT2/7/3221	USID ISTRES	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume PT2 130 047 10		09/09/2013

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		

T5 **Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/93/9	DGAC	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989